

RÉSUMÉ DE LA TRANSACTION DE FINDEV CANADA

PRIF II

Le présent document donne un aperçu de la transaction de FinDev Canada, y compris un résumé des impacts prévus sur le développement, de l'évaluation environnementale et sociale effectuée, des risques recensés et des mesures d'atténuation connexes à mettre en œuvre.

PEMBANI • REMGRO

— INFRASTRUCTURE FUND —

Description de la transaction

Pembani Remgro Infrastructure Fund II (« PRIF II » ou « le Fonds ») est un fonds d'infrastructure d'une durée de 10 ans qui investit des capitaux propres et des quasi-capitaux propres dans des projets d'infrastructures et des entreprises de secteurs connexes principalement situés en Afrique subsaharienne. Fort du succès de PRIF I, PRIF II a réuni des engagements totaux de 325 millions de dollars (excluant un co-investissement discrétionnaire supplémentaire de 30 millions de dollars) lors de son appel final de financement en novembre 2024. PRIF II est géré par Pembani Remgro Infrastructure Managers Proprietary Limited (« PRIM » ou le « gestionnaire »), un acteur de premier plan dans le domaine des investissements en infrastructures durables en faveur d'un développement vert, adaptable et inclusif.

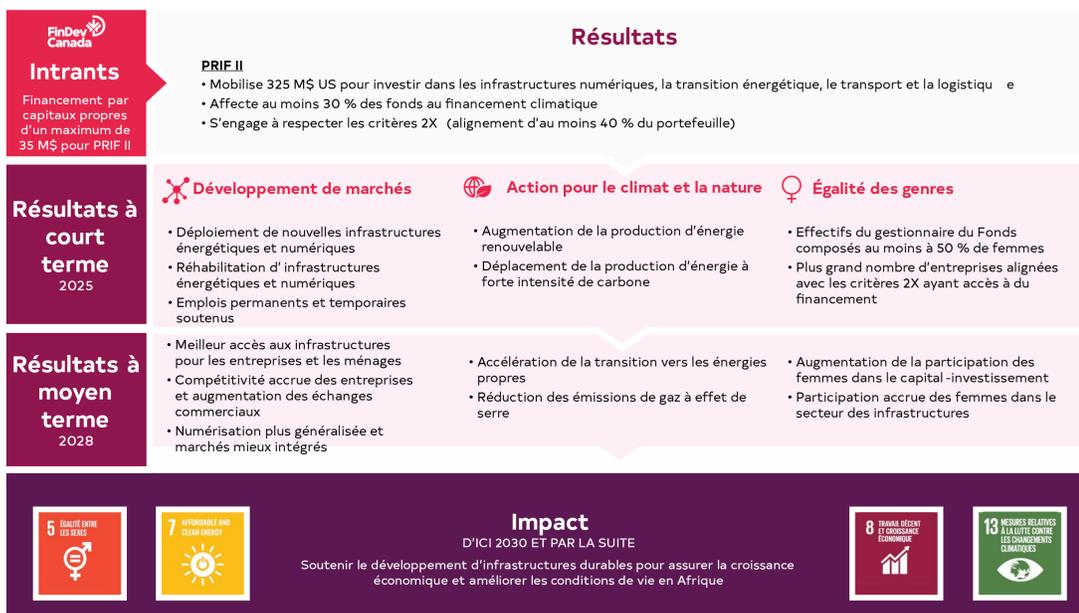
Détails de la transaction

CONTREPARTIES	Pembani Remgro Infrastructure Fund II, Pembani Remgro Infrastructure Managers Proprietary Limited
PAYS DE CONSTITUTION	Afrique du Sud
RÉGION VISÉE PAR LES ACTIVITÉS	Plusieurs pays en Afrique
DURÉE DU FINANCEMENT	10 ans
SECTEUR	Infrastructures durables
CATÉGORIE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	FI-2
PRODUIT DE FINANCEMENT	Capitaux propres
MONTANT DE LA PARTICIPATION DE FINDEV CANADA	35 M\$ US
DATE DE PUBLICATION	14 juin 2024
DATE DE SIGNATURE	15 novembre 2024
DATE DE PUBLICATION DU RÉSUMÉ DE TRANSACTION	12 février 2025
ALIGNEMENT AVEC LES CRITÈRES 2X	Oui; critères Emploi et Portefeuille

Résumé des impacts prévus sur le développement

La proposition de valeur sur le plan de l'impact sur le développement de la transaction PRIF II est de déployer des capitaux indispensables pour répondre à la demande sans cesse croissante d'infrastructures sur le continent africain, qui est confronté à un important déficit de financement des infrastructures. Ce financement aidera à combler les capitaux à long terme requis dans le domaine des infrastructures durables (infrastructures numériques, transition énergétique, transport et logistique), lesquelles sont essentielles pour le développement économique local et régional. Au moins 30 % des fonds seront investis dans le financement climatique de projets admissibles, ce qui renforcera les activités sobres en carbone et résilientes aux changements climatiques. En outre, PRIF II s'efforcera d'affecter au moins 40 % des fonds dans des projets alignés avec les critères 2X, ce qui témoigne de l'engagement du Fonds en faveur de l'égalité des genres.

La théorie du changement ci-dessous illustre comment cette transaction contribuera aux objectifs d'impact sur le développement à long terme de FinDev Canada et aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, en particulier l'ODD 5 « Égalité entre les sexes », l'ODD 7 « Énergie propre et d'un coût abordable », l'ODD 8 « Travail décent et croissance économique » et l'ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ».



DÉVELOPPEMENT DE MARCHÉS

- **Élargir l'accès aux infrastructures durables :** PRIF II ciblera des projets de nouvelles installations et d'amélioration d'installations existantes dans des sous-secteurs à forte croissance et favorisant la productivité¹ dans les secteurs du transport et de la logistique, de l'énergie et des infrastructures numériques (c'est-à-dire les centres de données, la connectivité par fibre optique et les services numériques). Ces investissements dans les infrastructures durables devraient améliorer l'accès aux services numériques, de transport, de logistique et de production d'énergie, plus particulièrement au bénéfice des pays les moins avancés.
- **Soutenir l'emploi :** PRIF II devrait soutenir des emplois formels dans le secteur africain des infrastructures par le biais des entreprises de son portefeuille.

¹ Les sous-secteurs favorisant la productivité fournissent des services essentiels, des infrastructures ou des technologies qui permettent aux entreprises et aux industries de fonctionner de manière plus efficace et productive.



- **Renforcer la résilience des communautés locales aux changements climatiques:** Le continent africain est particulièrement vulnérable aux changements climatiques, mais il demeure confronté à un énorme manque à gagner du côté du financement climatique. Selon la *Climate Policy Initiative*, l'Afrique aura besoin d'environ 2,8 billions de dollars US pour mettre en œuvre ses contributions déterminées au niveau national (CDN) d'ici 2030². Les flux actuels de financement climatique sont toutefois insuffisants, avec un déficit annuel³ de 200 à 400 milliards de dollars US. Pour relever ce défi, PRIF II veillera à ce que le financement climatique représente au moins 30 % du portefeuille.



ÉGALITÉ DES GENRES

- **Promouvoir la participation des femmes dans le financement des infrastructures:** PRIM s'engage à maintenir la parité hommes-femmes au sein des effectifs du gestionnaire. En outre, PRIM mettra en œuvre une politique d'égalité des genres dotée d'objectifs et d'initiatives ciblées pour soutenir l'inclusion des femmes. En ce qui concerne son portefeuille, le gestionnaire devrait canaliser au moins 40 % des fonds vers des projets alignés avec les critères 2X.

Résumé de l'évaluation environnementale et sociale et des mesures d'atténuation des risques connexes

L'examen a été réalisé conformément à la politique de FinDev Canada en matière de risques environnementaux et sociaux. La transaction est considérée comme relevant de la catégorie FI-2, compte tenu de la nature et de la taille du portefeuille d'investissement proposé par PRIF II. Les normes de performance suivantes de la Société financière internationale (« SFI ») ont guidé l'examen de FinDev Canada, en plus des exigences du pays d'accueil :

- 1: Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux
- 2: Main-d'œuvre et conditions de travail

Les principaux risques associés à cette transaction sont les suivants: 1) les risques environnementaux et sociaux associés aux entreprises financées par PRIF II, et 2) les politiques de travail du gestionnaire s'appliquant à la main-d'œuvre, y compris celle embauchée par des tiers.

Le gestionnaire a mis en place un cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux, qui est largement aligné sur les exigences de la norme de performance 1 de la SFI. Ce cadre est défini dans le système de gestion environnementale et sociale et comprend des engagements pour détecter, éviter et gérer les risques ou les impacts associés aux activités commerciales. Le gestionnaire a mis en place une structure organisationnelle raisonnable avec des compétences correspondant au profil de risque du PRIF II. Pour soutenir le processus de gestion des risques environnementaux et sociaux, le gestionnaire s'appuiera sur une expertise externe basée sur une approche structurée définie par son système de gestion environnementale et sociale. Du point de vue de la gestion du travail, le gestionnaire a mis en place des contrôles raisonnables pour son personnel, lesquels sont largement conformes aux exigences de la norme de performance 2 de la SFI.

Les mesures d'atténuation identifiées faciliteront la gestion des risques environnementaux, sociaux ou liés aux droits de la personne associés aux sociétés bénéficiaires de PRIF II, d'une manière qui cadre avec les exigences de la politique de FinDev Canada en matière de risques environnementaux et sociaux. FinDev Canada a cerné certains aspects des programmes de gestion interne du gestionnaire à améliorer, lesquels seront traités dans le cadre d'un plan d'action en matière d'environnement et de sécurité.

² [Climate-Finance-Needs-of-African-Countries1.pdf](#), 2022.

³ COP28: Bridging the climate finance gap in Africa and beyond | World Economic Forum, 2023.